



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Canet

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2025-337U en date du 20 novembre 2025, Monsieur Claude REVEL, Maire de Canet, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CANET.

Monsieur PLANCHE a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur Etienne CABANE en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par décision n° E25000005/34 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier en date du 03 février 2025.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Canet – 4, rue de la Poste – 34800 CANET pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du **Mercredi 17 décembre 2025 à 9h00 au vendredi 16 janvier 2026 à 16h30 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera déposé en Mairie de Canet, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00)

Le dossier sera également consultable :

- sur un poste informatique à l'**accueil de la Mairie de Canet**, aux heures habituelles d'ouverture au public sus visées ;
- sur le site internet de la commune : <http://www.canet-herault.com/fr/information/44407/plan-local-urbanisme>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne en faisant la demande auprès de la Mairie pourra à ses frais obtenir communication du dossier.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur Claude REVEL, Maire et Madame Christiane FULCRAND, Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme, du Patrimoine et la Culture en mairie de Canet, sur rendez-vous : tél. : 04 67 88 91 40 – urbacanet.mairie@gmail.com

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- soit sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie sus visées ;
- soit à l'adresse mail suivante : enquetepubliqueplucanet@gmail.com ;
- soit par courrier postal avant le 16 janvier 2026 à 16h30 à l'attention de Monsieur PLANCHE, Commissaire-Enquêteur, Mairie de Canet, 4 rue de la Poste – 34800 CANET.

Pendant la durée de l'enquête, Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Canet, **Salle des Arts - 15, rue de la Poste à Canet, les :**

- **Mercredi 17 décembre 2025 de 9H00 à 12h00**
- **Lundi 29 décembre 2025 de 14H00 à 17H00**
- **Vendredi 16 janvier 2026 de 13H30 à 16H30**

En dehors de ces permanences, pour des raisons dûment justifiées, il est possible de prendre rendez-vous avec le Commissaire-Enquêteur en prenant contact avec la Mairie de Canet au 04 67 88 91 40.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal de Canet se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Canet, le 20 novembre 2025
Le Maire, Monsieur Claude REVEL